



Bruxelles, le 24 septembre 2014

Les seniors actifs se font du souci pour demain : comment faire face à la diminution des revenus en cas de dépendance ?

A l'écoute de ses clients, KBC tente régulièrement de déterminer leurs besoins et comment y répondre de manière optimale en tant que bancassureur. Une enquête menée récemment par KBC¹ auprès de 1 150 Flamands âgés entre 55 et 75 ans a révélé qu'ils ne correspondaient absolument pas à l'étiquette qui est souvent collée à cette tranche d'âge et qu'ils ont une idée beaucoup plus dynamique et personnelle de la notion de "senior". Cela ne les empêche toutefois pas d'avoir parfaitement conscience des risques, tant financiers que sur le plan de la santé, inhérents au fait de prendre de l'âge. Lucides, ils sont conscients que le niveau de financement public des soins pour les personnes âgées va nettement baisser dans un avenir proche, ce qui entraîne une demande accrue pour des produits d'assurance qui permettent de couvrir ces risques financiers spécifiques. Face à cette demande, KBC Assurances a mis au point un tout nouveau concept. Ce concept est une primeur à l'échelle européenne et devrait pouvoir booster le marché des produits vie à long terme.

Enquête KBC : Les seniors profitent de leurs "années bonheur" mais les inquiétudes pour le futur tempèrent leur optimisme

Faire du sport et voyager régulièrement, aller de temps à autre à un concert ou dans un musée, aller sur les réseaux sociaux via une tablette ou un smartphone pour rester en contact avec les membres de la famille : telles sont les occupations de beaucoup de personnes de 55 à 75 ans. Elles rêvent en outre de voyager au bout du monde et de profiter au maximum de la vie. Les seniors interrogés l'affirment sans ambages : ils n'ont aucune crainte de ne pas pouvoir occuper leur temps de manière utile et agréable (83 %), d'être confinés dans la solitude (67 %) ou de ne pas pouvoir vivre avec leur temps (71 %). Environ 40% d'entre-eux ont d'ailleurs surtout envie de profiter maintenant de la vie plutôt que "d'épargner pour plus tard". Le temps des grands-parents pantouflards cloîtrés dans le fauteuil au coin du feu semble bel et bien révolu. Les seniors sont bien dans leurs baskets et se projettent volontiers dans l'avenir. Ils consacrent du temps à leurs passions, veulent profiter un maximum du temps et des moyens financiers dont ils disposent et plus investir dans une vie de qualité. Voilà le constat sur lequel KBC va se baser dans les prochains mois, afin de pouvoir mieux répondre à l'attente de ces surprenants "seniors actifs".

Cet optimisme qu'expriment les seniors est toutefois teinté de la prudence nécessaire. Pratiquement la moitié des seniors craint d'attraper une maladie grave et pas moins de 70 % craignent le spectre de devenir dépendant des autres. Beaucoup de personnes âgées sont donc confrontées à un dilemme : comment réaliser leurs rêves de senior actif tout en se mettant à l'abri sur le plan financier?

¹ Vous trouverez un aperçu des résultats de l'enquête "Les Années Bonheur" de KBC sur le site <http://newsroom.kbc.com> (résultats uniquement disponibles en néerlandais).

Des soins financièrement abordables : une inquiétude bien légitime

KBC a également interrogé un deuxième groupe de seniors quant à leurs préoccupations pour l'avenir. La disponibilité et la qualité des soins en cas de dépendance est arrivée en première position (58 %), suivie de près par l'inquiétude concernant le prix de ces soins (« vais-je pouvoir les payer? ») (47 %). Un de leurs principaux souhaits (58%) est de pouvoir toujours rester financièrement indépendant. L'enquête "Dépendance et soins : inquiétude pour demain ?"² menée par le Service d'études de KBC démontre que les facteurs environnementaux actuels et futurs risquent de mettre en péril les "vieux jours sans souci" auxquels nous aspirons tant. Paradoxalement, qui dit vivre plus longtemps dit plus de belles années mais aussi... plus d'années avec des soucis de santé.

Même si la majorité des seniors compte sur la pension légale, sur les réserves constituées dans le cadre des produits d'épargne avec avantages fiscaux et sur le paiement du capital d'une assurance groupe pour les financer, le taux d'épargne élevé des Belges par rapport aux habitants des autres pays européens tend à démontrer que nous nous constituons une épargne considérable ... pour le cas où ... Ils ont en effet parfaitement conscience que, à court terme ou à plus long terme, leur vie de "seniors actifs qui profitent de la vie" peut basculer et tout bouleverser, en ce compris leur situation financière.

La réalité ne trompe pas. Une pension moyenne d'environ 1 000 euros nets par mois est loin de suffire pour financer la prise en charge dans une maison de repos et de soins, sans même tenir compte des importants frais médicaux et paramédicaux supplémentaires inhérents à une dépendance. Sans compter que le coût des soins à domicile va certainement augmenter et que bon nombre d'innovations technologiques permettant à des personnes dépendantes de rester plus longtemps chez elles ne seront pas à la portée de toutes les bourses. L'éventuelle intervention de l'Assurance dépendance flamande est certes une aide bienvenue mais elle ne suffit pas. Au fil du temps, les interventions publiques suffiront de moins en moins; le besoin de formules de financement individuelles visant à couvrir ce risque de dépendance est donc criant.

Le Plan dépendance KBC aide à compenser la perte de revenus

La grande majorité (76 %) des seniors interrogés est intéressée par des produits financiers qui garantiraient leur indépendance financière en cas de dépendance grave. Mais souvent, les assureurs proposent des produits purement d'assurance : moyennant le paiement d'une prime d'assurance, l'assuré perçoit une indemnité en cas de dépendance grave. En France surtout, ce genre de formule rencontre un grand succès, contrairement à ce qui se passe pour l'instant en Belgique. Une des conclusions étonnantes de l'enquête de KBC est que seule une minorité de personnes préfère de telles formules. En outre, le montant que les personnes interrogées sont prêtes à payer est souvent nettement moins élevé que le montant nécessaire pour proposer un produit de qualité. 60 % des personnes interrogées préfèrent mettre elles-mêmes de l'argent de côté en prévision d'une éventuelle dépendance lourde ultérieure. Ce montant doit selon elles revenir à leurs héritiers en cas de décès sans dépendance lourde préalable, tout en étant suffisant pour couvrir à vie les frais auxquels elles devraient faire face en cas de dépendance lourde. Personne ne pouvant prévoir la durée d'une dépendance lourde, durée qui peut en outre fortement varier d'une personne à l'autre (en cas de démence, la durée varie en moyenne de 2 à 10 ans), de très nombreux seniors se basent sur le pire des scénarios. Ils mettent d'eux-mêmes de gros montants de côté et donc profitent "moins" au quotidien, ce qui explique partiellement pourquoi les Belges ont un si gros bas de laine.

KBC Assurances est le premier assureur en Europe à avoir développé un produit adapté à cette situation : le Plan dépendance KBC. Dès le 29 septembre 2014, les agences bancaires KBC et les agents d'assurances KBC le proposeront aux personnes entre 40 et 66 ans. KBC Assurances a calculé le capital unique qu'il faut mettre de côté à la souscription de la police pour surmonter la période de dépendance lourde escomptée. Ce calcul tient compte de l'âge à la souscription du contrat et de l'indemnité mensuelle souhaitée (500, 1 000 ou 1 500 euros) en cas de dépendance lourde et permanente, qu'elle soit physique ou psychique (démence par exemple). Pour une personne de 47 ans, le montant minimum est actuellement de 12 000 euros, pour une indemnité de 500 euros par mois.³ Si la dépendance lourde dure plus longtemps que prévu,

² Cette enquête a été publiée sous la forme d'une Perspective économique de KBC (www.kbceconomics.be).

³ Les jeunes ou les clients qui ne disposent pas directement des moyens financiers suffisants peuvent se constituer progressivement ce capital, par le biais de formules d'épargne adaptées.

KBC Assurances paie directement à l'assuré, à vie, le montant mensuel convenu, peu importe où et par qui l'assuré est soigné. En cas de décès sans dépendance préalable, la réserve est payée aux héritiers.

Un coup de pouce des pouvoirs publics serait souhaitable ...

La crainte d'une dépendance lourde de longue durée et de son impact sur les moyens financiers disponibles constitue un grave problème de société. Mais la réalité économique est ce qu'elle est : les moyens disponibles pour financer publiquement l'accessibilité des soins à un âge plus élevé se raréfiant, la nécessité de sources de financement personnelles va s'accroître.

Pour faciliter l'accès à ce financement individuel des soins, le secteur des assurances pourrait œuvrer, avec les pouvoirs publics, à l'élaboration d'un cadre législatif et/ou fiscal souple encourageant le recours à des systèmes d'assurance privés. KBC pense ici à un système qui serait complémentaire au second pilier des pensions. Le rapport de la Commission pour la réforme des pensions affirme que les paiements sous forme de rente doivent être encouragés. Le Plan dépendance de KBC répond à ce souhait, sans les inconvénients des paiements traditionnels sous forme de rente (pas de transfert aux héritiers, pas de lien avec l'augmentation des frais de soins en fonction de l'âge). L'Etat peut, par des stimulants fiscaux, encourager le déplacement d'une partie des paiements effectués dans le cadre du deuxième pilier vers un tel produit.

Voilà pourquoi KBC attend avec impatience les propositions de la commission de réforme des pensions qui sont actuellement sur la table du gouvernement; elle fait également appel aux nouveaux responsables politiques afin de voir ensemble comment il serait possible, de manière constructive, de mettre en œuvre un plan d'action pour s'attaquer à cette situation qui se révèle être un véritable problème de société.

... mais la prévention est nécessaire

Le constat que les seniors se préoccupent surtout de leur dépendance potentielle à un âge plus avancé incite KBC à formuler une réponse à cette préoccupation dans plusieurs domaines simultanément. En tant que bancassureur durable, KBC tient en effet à assumer ses responsabilités sociales.

Du côté "assurance", KBC y répond en proposant le Plan dépendance, qui aide à couvrir le risque financier en cas de dépendance lourde. Côté bancaire, KBC aide le client à se constituer le patrimoine nécessaire pour lui permettre de réaliser aussi ses rêves en tant que senior, sans pour autant hypothéquer sa santé financière ultérieure.

Néanmoins, KBC veut aller plus loin : des campagnes de prévention ciblées contribuent à éviter des accidents - et donc aussi la dépendance qui en découle souvent - afin d'éviter un maximum de souffrances physiques et la charge pour la société. Les chutes ou la tendance aux chutes sont (en partie) à l'origine d'environ 40% des cas de dépendance lourde; apprendre à tomber correctement peut donc éviter pas mal de souffrance. C'est la raison pour laquelle KBC lancera à la fin de cette année une campagne de prévention des chutes, en collaboration avec la Fédération flamande de judo.

Dans la "Boutique des mamans prévoyantes", la boutique de prévention en ligne⁴ lancée par KBC, vous trouverez aussi des bracelets Lifecode®. Le bracelet Lifecode contient toutes vos informations médicales sur une clé USB sécurisée, ce qui peut constituer un gain de temps important en cas d'urgence. Les secours peuvent en effet entamer le traitement adéquat tout de suite. Un tel bracelet est pratique non seulement pour les seniors qui ont fait une chute malencontreuse ou les parents séniles, mais il peut également jouer un rôle sécurisant pour tous ceux qui pratiquent activement un sport individuel, les enfants au camp, les conducteurs de voitures ou de camions, etc.

⁴ <http://www.boutiqueprevoyanteskbc.be/>

Annexes :

- Etude "Dépendance et soins : inquiétude pour demain ?"
- Fiche produit Plan dépendance KBC

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 -- 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Corporate
Communication /
Porte-parole
Tél. : 02 429 85 45

Service de presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Fax 02 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont disponibles
sur www.kbc.com ou sur simple demande
adressée par courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
